

(P. É.)

POLICE GÉNÉRALE.

Passé-Port
à l'Étranger,
valable pour un an.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Registre 2^e
N° 30

SIGNALEMENT.

Agé de 52 ans
taille d'un mètre
64 centimètres
cheveux chât. gri
front court
sourcils chât. gri
yeux gri
nez gros
bouche moyenne
barbe gri
menton ras
visage ovale
teint brun

SIGNES PARTICULIERS:

Une cicatrice à la
lèvre supérieure, côté
droit.

Signature du Porteur:

Jean Fournier



EMPIRE FRANÇAIS.

Passé-port à l'Étranger,
valable pour un an.

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous Préfet du Cantal,

requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,
et prions les Autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement le Sr

José, Juan, Coustançois, a compagnie de son
natif de Pers (Cantal) fils Primon âgé de 25 ans

demeurant à
allant à Madrid (Espagne)

et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant quarante jours
pour sortir de France.

Fait à Aurillac, le vingt-sept avril 1864.

B. Le Préfet et son substitué
Le Conseiller de Préfecture

Par le Préfet:

Le Secrétaire général,



Pris du Passé-port: DIX FRANCS.

Ambar

1973

REPUBLICA DE ESPAÑA
MADRID

2 de Mayo de 1861.

C. Navam

3 de Mayo de 1861.

Yacur

Nº 1771

Vueil l'ambassade de France en Espagne,
Prise pour arriver en France,
Madrid le 28 Avril 1861.
P. le Consul de France à Madrid de
l'ambassade
L'employé délégué
Jean Gomez

Nº 51

Visto en este GOBIERNO
y sale para Francia
Madrid 10 de Julio de 1861.

Manuel de ...

Vu par Aurilla (Consul)
Orléans, le 4 Juillet 1861.
Le Comm. spécial de police
Ymchastoychips

Ambar

BOULIE GÉNÉRALE

DEPARTMENT

Region

STATION

de

de

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont

cont